

**Administration communale de
Woluwé-Saint-Pierre**

Monsieur Georges MATHOT

Secrétaire Communal

Avenue Charles Thielemans, 93

B-1150 BRUXELLES

V/réf. : EH/SJ – DB 275 / 2005 / s.1132
N/réf. : AVL/CC/WSP-2.92/ s.394
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur,

Concerne : WOLUWE-SAINT-PIERRE. Rue du Collège Saint-Michel, 27. Placement de
panneaux solaires en toiture avant. Demande de permis d'urbanisme.
Correspondant : Etienne Heymans.

En réponse à votre lettre du 13 juin 2006, sous référence, réceptionnée le 14 juin, nous avons l'honneur de vous communiquer l'avis émis par notre Assemblée, en sa séance du 28 juin 2006, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne le placement de panneaux solaires en toiture avant d'un immeuble inscrit à l'inventaire (datant d'avant 1932) et situé dans la zone de protection de l'ancien atelier Fabry, classé, pour parties, comme monument (rue du Collège Saint-Michel, 6). La maison concernée par la demande présente elle-même des qualités patrimoniales évidentes notamment au niveau de sa façade (belle composition des baies à colonnettes, jeux de polychromie par l'alternance de matériaux,...).

Les panneaux sont destinés à occuper le versant avant de la toiture, orienté au sud. Mesurant de 121,2 cm / 205 cm (soit une superficie totale de 7,44 m²), ils viendront se superposer à la toiture, de part et d'autre d'un velux existant.

La Commission constate qu'en raison de la hauteur de la maison, le versant du toit concerné par la demande n'est pas visible depuis la rue du Collège Saint-Michel (il l'est cependant de la rue Minerva, perpendiculaire). Cela étant et malgré leur placement côté rue, la présence de ces panneaux solaires ne sera donc pas visible depuis le bien classé voisin et restera sans impact sur lui.

Par conséquent, la Commission ne formule aucune remarque particulière sur le projet et émet un avis favorable.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président